Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE PHILOSOPHIE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Philosophie

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-PHIL-EP1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Dégager le problème philosophique** (3 questions) — **Page 3**
2. **Situer et comparer les démarches de Descartes et de Kant** (2 questions) — **Page 5**
3. **Mettre les textes en relation avec une question contemporaine** (2 questions) — **Page 7**
4. **Construire une réponse argumentée** (1 question) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://licencephilo.fr/assets/annales/licence-philo/C4 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire/2026/Licence Philosophie - C4 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Dégager le problème philosophique

Les documents DT 1 et DT 2 présentent les démarches de Descartes et de Kant concernant la recherche du vrai et l'autonomie de la raison. Il faut identifier leur difficulté commune, puis formuler le problème qui met en tension l'examen individuel et les conditions de la discussion raisonnée.

Lecture conceptuelle

Question 1.1. Dans le document DT 1, distinguez la règle de méthode proposée et la fin que cette méthode doit servir. Expliquez le rôle du doute dans cette démarche.

Descartes propose de conduire la raison par des règles : ne tenir pour vrai que ce qui est suffisamment évident, décomposer les difficultés, aller du plus simple au plus complexe et vérifier que rien n'a été omis. La fin est de rechercher une connaissance vraie et mieux fondée. Le doute suspend provisoirement l'assentiment lorsqu'il existe des raisons de douter : il écarte les jugements incertains, mais n'est pas une fin en soi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La méthode règle l'examen de la raison pour rechercher le vrai ; le doute suspend l'assentiment afin de mieux fonder la connaissance.

Question 1.2. Dans le document DT 2, expliquez la différence entre l'usage privé et l'usage public de la raison, en précisant le critère qui permet de les distinguer.

La distinction kantienne porte sur le rôle dans lequel la raison est exercée, non sur le lieu où l'on parle.

1. **Usage privé** : la raison est exercée dans le cadre d'une fonction ou d'une charge déterminée.
2. **Usage public** : une personne s'adresse comme savant au public des lecteurs, afin que ses propositions puissent être examinées et discutées.

Cet usage public doit pouvoir s'exercer librement ; cette liberté permet la confrontation des arguments, sans rendre toute opinion vraie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Privé : raison exercée dans une fonction déterminée. Public : raisons exposées librement au public des lecteurs pour être examinées et discutées.

Formulation du problème

Question 1.3. Formulez une question philosophique précise qui rende compte de la difficulté commune aux deux documents. Justifiez votre formulation en indiquant les deux exigences ou positions qu'elle met en tension. Complétez également le document réponse DR 1, sans remplacer par le tableau la réponse rédigée demandée.

Question : La recherche de la vérité exige-t-elle d'examiner soi-même ses jugements, ou dépend-elle aussi de leur confrontation publique avec autrui ? La difficulté commune tient à l'articulation de ces deux exigences. Chez Descartes, il faut soumettre ses jugements au doute et à une méthode plutôt que suivre l'opinion reçue. Chez Kant, l'autonomie requiert aussi la liberté de discuter les raisons avec un public. La discussion ne garantit pas le vrai, mais rend possible l'examen critique. Le DR 1 récapitule ces démarches et leur convergence et différence.

DR 1 complété : comparaison de Descartes et Kant

Point de comparaison	Descartes, DT 1	Kant, DT 2
Question ou difficulté traitée	Guider la raison vers le vrai	Sortir de la tutelle
Rôle de l'examen critique	Doute méthodique ; examiner ses jugements	Discussion libre ; examiner les raisons
Condition de l'autonomie intellectuelle	Règles d'examen ; ne pas suivre l'opinion	Courage ; liberté de discussion
Point de convergence et différence	Convergence : autonomie Différence : méthode	Convergence : autonomie Différence : débat public

✓ RÉPONSE À RETENIR

Penser par soi-même et confronter librement ses raisons à autrui sont deux exigences complémentaires de la recherche de la vérité.

2. Situer et comparer les démarches de Descartes et de Kant

Le sujet fournit les repères chronologiques du Discours de la méthode de Descartes, publié en 1637, et du texte de Kant sur les Lumières, publié en 1784. Les réponses doivent comparer les arguments et les conceptions de l'autonomie intellectuelle présentés dans DT 1 et DT 2.

Repères historiques et méthode

Question 2.1. Montrez comment le document DT 1 s'inscrit dans le projet moderne de recherche méthodique de la vérité. Appuyez votre réponse sur deux éléments précis du document et sur le repère chronologique fourni.

Publié en 1637, le *Discours de la méthode* illustre le projet moderne de rechercher le vrai par une démarche réglée, plutôt que de reprendre l'opinion reçue. Descartes exige une évidence suffisante et propose de diviser les difficultés, puis d'avancer du plus simple au plus complexe en vérifiant que rien n'a été omis. Le doute suspend provisoirement l'assentiment pour écarter les jugements incertains : il sert la recherche d'une connaissance mieux fondée, sans constituer une fin en soi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 1637, Descartes fait de l'examen méthodique, de l'évidence et du doute provisoire des moyens de rechercher une vérité mieux fondée.

Comparaison des démarches

Question 2.2. Comparez les conditions de l'autonomie intellectuelle chez Descartes et chez Kant telles qu'elles sont présentées dans DT 1 et DT 2. Dégagez un point de convergence et une différence importante entre leurs démarches. Complétez également le document réponse DR 1.

Les deux démarches refusent la soumission passive à l'opinion. Chez Descartes, l'autonomie consiste à examiner soi-même ses jugements selon une méthode et à suspendre ceux qui sont incertains. Chez Kant, elle suppose de sortir de la tutelle et de pouvoir faire librement usage public de sa raison, comme savant devant les lecteurs. Le point commun est l'exercice du jugement personnel; la différence tient au rôle central de la méthode chez Descartes et de la discussion publique chez Kant.

Point de comparaison	Descartes, DT 1	Kant, DT 2
Question ou difficulté traitée	Comment conduire la raison afin de rechercher le vrai ?	À quelles conditions un individu peut-il faire usage de sa raison ?
Rôle de l'examen critique	Douter des jugements incertains et vérifier les étapes du raisonnement.	Permettre l'examen et la discussion publique des propositions.
Condition de l'autonomie intellectuelle	Examiner soi-même ses jugements selon une méthode.	Sortir de la tutelle et pouvoir discuter librement comme savant devant le public des lecteurs.
Point de convergence et différence	Convergence : exercer son propre jugement. Différence : suivre une méthode pour établir le vrai.	Convergence : exercer son propre jugement. Différence : pouvoir confronter publiquement les raisons.

DR 1 complété : comparaison Descartes et Kant

Point de comparaison	Descartes, DT 1	Kant, DT 2
Question ou difficulté traitée	Conduire la raison vers le vrai	Conditions de l'usage de la
Rôle de l'examen critique	Doute méthodique, examen et vérification	Discussio
Condition de l'autonomie intellectuelle	Examen personnel selon une méthode	Convergence : jugement personnel
Point de convergence et différence	Convergence : jugement perso Différence : méthode vers le v	Différence : discussion publique

✓ RÉPONSE À RETENIR

Convergence : exercer son propre jugement. Différence : méthode de recherche du vrai chez Descartes, liberté de discussion publique chez Kant.

3. Mettre les textes en relation avec une question contemporaine

Le cas DT 3 décrit une publication en ligne fondée sur un extrait vidéo incomplet, puis la disponibilité d'un document public révélant une omission qui modifie le sens de l'affirmation. L'analyse mobilise la méthode cartésienne et la distinction kantienne de l'usage public de la raison, sans ajouter de faits absents du sujet.

Vérification et méthode

Question 3.1. À partir de DT 1, proposez deux opérations de vérification qu'un lecteur devrait accomplir avant d'admettre l'affirmation de la publication. Expliquez le lien entre chacune de ces opérations et la méthode cartésienne présentée dans le document. Complétez le document réponse DR 2 et reprenez et expliquez vos réponses dans la copie.

À 8 h, le lecteur ne dispose que d'un extrait de 20 secondes : il suspend son assentiment. À 12 h, il consulte le document public complet, repère la phrase omise et confronte celle-ci à l'affirmation. La première opération écarte une adhésion sans évidence suffisante ; la seconde examine les éléments et vérifie que rien d'important n'a été omis, conformément à la méthode cartésienne.

Opération de vérification	Donnée du cas utilisée	Lien avec la méthode présentée dans DT 1
Consulter le document complet et repérer la phrase omise.	Document public consultable à 12 h.	Suspendre l'assentiment et rechercher une évidence suffisante.
Comparer l'affirmation au contexte complet.	La phrase omise modifie le sens de l'affirmation.	Examiner les éléments et vérifier que rien n'a été omis.

DR 2 complété : vérifications cartésiennes

Opération de vérification	Donnée du cas utilisée	Lien avec la méthode présentée dans DT 1
Lire le document complet	Document public, à 12 h	Suspendre l'assentiment; chercher l'évidence
Comparer affirmation et contexte	Phrase omise, sens modifié	Examiner les éléments; vérifier les omissions

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consulter le document complet, repérer la phrase omise et confronter l'affirmation à son contexte avant de l'admettre.

Discussion publique de la raison

Question 3.2. À partir de DT 2 et DT 3, examinez si l'espace de discussion décrit peut favoriser l'usage public de la raison. Distinguez les conditions qui le rendent possible de l'obstacle constitué par le refus de l'auteur d'examiner une objection, puis justifiez votre réponse.

Oui, cet espace peut favoriser l'usage public de la raison au sens de Kant : les utilisateurs peuvent adresser leurs objections et justifications à d'autres participants. Les propositions deviennent ainsi accessibles à l'examen et à la discussion. Cette possibilité ne garantit toutefois ni la vérité des opinions ni une discussion effectivement raisonnée.

- **Condition favorable :** les objections et justifications sont visibles par les autres participants.
- **Obstacle :** l'auteur maintient son affirmation et refuse d'examiner le document complet, qui révèle une omission modifiant son sens.

La confrontation peut donc éclairer les raisons disponibles, mais elle suppose que les objections soient examinées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'espace permet la discussion publique, mais le refus d'examiner une objection limite l'examen critique et la portée de cet échange.

4. Construire une réponse argumentée

La dernière partie demande une réflexion organisée sur le rapport entre la pensée autonome et la confrontation avec autrui dans la recherche de la vérité. La réponse doit poser le problème, examiner au moins deux réponses possibles, mobiliser DT 1, DT 2 et DT 3, puis aboutir à une conclusion justifiée.

Problématisation, argumentation et conclusion

Question 4.1. Rédigez une réponse organisée à la question : « La recherche de la vérité exige-t-elle de penser par soi-même, ou dépend-elle aussi de la confrontation avec autrui ? » Posez le problème, examinez au moins deux réponses possibles, mobilisez de façon pertinente DT 1, DT 2 et DT 3, puis proposez une conclusion justifiée. Vous pouvez nuancer ou dépasser les positions présentées si vous explicitez votre raisonnement. La problématisation, la précision des concepts, l'usage raisonné des documents et la cohérence de la conclusion seront évalués.

Une première réponse affirme que la vérité dépend d'abord de l'autonomie : chacun doit examiner ses jugements au lieu de suivre l'opinion reçue. Chez Descartes, le doute suspend l'assentiment, puis la méthode vérifie les raisons. Penser par soi-même protège ainsi contre la crédulité.

Mais un individu peut se tromper ou manquer des éléments. La confrontation avec autrui devient alors nécessaire : selon Kant, l'usage public de la raison permet de discuter librement les arguments, sans rendre vraie toute opinion. Dans DT 3, le document complet révèle qu'une phrase omise modifie le sens de l'affirmation. Le refus de l'auteur de l'examiner montre qu'un espace de discussion ne suffit pas si l'on ferme le débat.

La vérité requiert donc un jugement autonome, ouvert à la vérification et aux objections : la discussion aide à corriger les erreurs, sans remplacer l'examen personnel.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La recherche de la vérité exige à la fois un jugement autonome et une confrontation raisonnée aux objections d'autrui.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve C4 de philosophie, session 2026, code 26-LIC-PHIL-EP1, d'une durée de 4 heures et de coefficient indicatif 3. À partir de synthèses sur Descartes et Kant et d'un cas de publication en ligne, le candidat formule un problème, compare les démarches, examine la vérification et la discussion publique, puis construit une argumentation sur la recherche de la vérité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le doute méthodique suspend provisoirement l'assentiment afin de rechercher une connaissance mieux fondée.
- La méthode cartésienne examine l'évidence, divise les difficultés, ordonne l'analyse et vérifie qu'aucun élément n'a été omis.
- Chez Kant, l'usage public de la raison s'adresse librement au public des lecteurs pour permettre l'examen et la discussion des propositions.
- La discussion publique rend possible la confrontation raisonnée des arguments, mais ne garantit pas à elle seule la vérité d'une opinion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez chez Descartes la méthode utilisée de sa fin : rechercher une connaissance mieux fondée.
- Pour comparer Descartes et Kant, établissez une convergence et une différence en vous appuyant sur leurs arguments.
- Dans le cas en ligne, n'ajoutez aucun fait et tenez compte de l'omission révélée par le document public.
- Pour la réponse finale, posez le problème, examinez au moins deux positions et justifiez une conclusion cohérente.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer le rôle du doute méthodique chez Descartes ?

Le doute méthodique suspend provisoirement l'assentiment lorsqu'il existe des raisons de douter. Il sert à écarter les jugements insuffisamment fondés et à rechercher une connaissance mieux établie, plutôt qu'à douter pour toujours.

Q : Comment distinguer l'usage privé et l'usage public de la raison chez Kant ?

L'usage privé est lié à une fonction ou à une charge déterminée. L'usage public est celui d'une personne qui s'adresse comme savant au public des lecteurs. La distinction porte donc sur la situation dans laquelle la raison s'exerce.

Q : Comment organiser les quatre heures de l'épreuve ?

Le sujet indique une durée totale de quatre heures et attribue cinq points à chacune des quatre parties. Il ne prescrit pas de répartition du temps : prévoyez du temps pour les réponses courtes, la rédaction argumentée et la relecture.

Q : Quels critères de notation sont explicitement annoncés pour la réponse finale ?

Le sujet évalue la qualité de la problématisation, la précision des concepts, l'usage raisonné des documents et la cohérence de la conclusion. Il demande aussi d'examiner au moins deux réponses possibles et de justifier la conclusion.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencephilo.fr/assets/annales/licence-philo/C4 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire/2026/Licence Philosophie - C4 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Philosophie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.